

La destinée d'une fille du roi

Adrienne Leduc

Number 91, Fall 2007

Tant d'histoires à raconter!

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/6927ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Leduc, A. (2007). La destinée d'une fille du roi. *Cap-aux-Diamants*, (91), 14–17.



Les autorités civiles et religieuses de Québec accueillent les filles du roi. Illustration de C.W. Jefferys. (Bibliothèque et Archives nationales du Canada).

LA DESTINÉE D'UNE FILLE DU ROI

PAR ADRIENNE LEDUC

La plupart des Canadiens français ont pour ancêtre l'une des filles du roi qui arrivèrent au Québec au milieu du XVII^e siècle. L'une d'elles, Jeanne Faucheu, épousa Antoine Leduc, un coureur de bois et ils fondèrent une famille. Dans cette lettre fictive à l'ancêtre de son mari, Adrienne Leduc brosse un portrait familial de la nouvelle vie d'une jeune femme en Nouvelle-France et trouve qu'elle-même et Jeanne ont plus d'un point commun.

Très chère Jeanne,

Ma recherche a été achevée quand j'ai visité le lieu de ta naissance, Huisseau sur Mauves, à 17 km à l'ouest d'Orléans, en France. Tu as grandi à Huisseau où plusieurs vallons serpentent à travers la campagne. Il y a plus de trois siècles, 300 familles y cultivaient le grain, le chanvre, la vigne, les échalotes.

Je peux t'imaginer priant dans l'église locale, dédiée à saint Pierre ès Liens. En 1671, le prêtre te recruta pour immigrer en « Nouvelle-France » comme fille du roi. [L'expression suggère que les jeunes filles étaient sous la protection de Louis XIV,

mais la plupart étaient orphelines et toutes ont été recrutées dans le cadre d'un programme pour faire progresser la colonie royale en Nouvelle-France. Le roi payait lui-même le voyage]. Comme d'autres filles du roi avant toi [entre 1663 et 1673, quelque 770 jeunes femmes passèrent en Nouvelle-France], tu as accepté de faire le voyage pour épouser un colon. Les administrateurs désiraient des jeunes filles en bonne santé, d'aspect agréable, qui seraient capables de s'adapter au climat. Âgée de dix-sept ans, tu avais aussi l'âge convenable pour la maternité, un facteur important pour un groupe de jeunes filles destinées à être les ancêtres de la plupart des Canadiens français. [L'une d'elles, Catherine Baillon, qui arriva en 1669, a eu parmi ses descendants directs Jean Chrétien, Lucien Bouchard et Céline Dion.]

Il fut convenu qu'après votre arrivée en Nouvelle-France, vous recevriez une dot de 50 livres, à la signature de votre contrat de mariage. En France, à cette époque, comme dans beaucoup de pays, les dots des orphelines étaient, selon l'usage, négligeables. Mais une fille avait besoin d'une dot, même

minime, soit pour entrer au couvent, comme religieuse, soit pour se marier. Enfin, en Nouvelle France, vous auriez l'avenir qui vous était refusé dans votre patrie!

Après avoir reçu l'indispensable certificat de bonne vie et mœurs, on vous transporta à La Rochelle, le port d'embarquement. Là, avec 124 autres jeunes filles, vous avez été gardées dans un couvent. Madame Bourdon, une veuve québécoise, et Élisabeth Étienne, une Française, accompagneraient votre groupe lors de la traversée.

En plus des dix livres versées pour le recrutement et le transport jusqu'à La Rochelle, chaque future épouse reçut 30 livres, pour l'achat de vêtements et 60 livres pour le voyage au Canada. Le roi accordait aussi à chaque jeune fille une malle, contenant une coiffe, un mouchoir de taffetas, un manteau à capuchon, un peigne, une bobine de fil blanc, une paire de lacets, des bas, des gants, des ciseaux, deux couteaux, 100 aiguilles, 1 000 épingles, quatre rubans pour les cheveux et une boîte avec deux livres en petite monnaie.

Jeanne, sans doute la perspective d'une dot t'avait-elle donné de l'espoir et t'aidait-elle à voir la nouvelle colonie comme un moyen d'échapper à la rigueur et à la pauvreté qui seraient ton lot en France. Et ainsi, de ton propre gré, tu embarquas, pour traverser l'Atlantique avec tes compagnes, « sous bonne garde ».

Tu ne connaissais sans doute rien de la Nouvelle-France, à part les descriptions rapportées dans les journaux de voyage des jésuites, pendant la messe dominicale, vues à travers les yeux des missionnaires.

La Nouvelle-France, selon la rumeur, était un « lieu d'horreur » approchant l'enfer. Émigrant dans de très difficiles conditions, tu avais courage et audace. Mais tu as dû te demander quel type d'homme serait ton futur mari. Et, comme tes compagnes d'alors, tu dois avoir supposé que l'amour viendrait seulement après le mariage, s'il devait jamais survenir. Je ne saurai jamais ce qui t'occupait l'esprit durant la traversée de l'Atlantique, ni les conversations que tu avais avec tes compagnes, vos rêves et vos espérances.

Il est vraisemblable que vous craigniez les tempêtes et aussi d'éventuelles attaques de pirates. La nourriture à bord : une ration journalière de 500 grammes de biscuit de mer, avec fromage et viande séchée, manquait totalement de légumes frais. Si l'une d'entre vous tombait malade, il n'y avait pas de traitement. Celles qui moururent furent enveloppées dans une toile cousue, propulsées par un boulet de canon, pour disparaître simplement dans la mer, tandis que le capitaine récitait une oraison funèbre.

Peut-être étiez-vous soulagées quand le bateau s'engagea finalement dans la remontée du Saint-Laurent?

Après une traversée de neuf semaines, vous découvriez un pays nouveau quand la ville de Québec s'éleva devant vous, sur l'éperon du cap Diamant, à 90 mètres de haut, dominant le rivage, quelqu'un



Cette illustration de Brickdale montre des filles du roi habillées comme des dames de la cour. Cette reconstitution est fautive, puisque que les filles du roi étaient d'origines modestes. (Bibliothèque et Archives nationales du Canada).

vous a sûrement désigné le fort Saint-Louis et la cathédrale, avec derrière, le Collège des Jésuites. Peut-être avez-vous été impressionnées lorsque des coups de canon ont accueilli le bateau et que vous avez entendu sonner les cloches de l'église? Cela a dû vous réchauffer le cœur de voir une foule s'agitant pour vous acclamer sur le rivage de la basse-ville.

L'arrivée des futures épouses était un grand événement et sans doute avez-vous fait des efforts fébriles pour apparaître sous votre meilleur jour. Cependant, la foule sur le bateau et la pénurie de moyens rendaient la chose très difficile. J'imagine que tu as vérifié ton bonnet, ajusté ton châle multicolore sur tes épaules et remis d'aplomb ta jupe. Quand, au début de l'automne 1671, les frégates françaises transportant les filles du roi furent en vue, les hommes des canots répandirent rapidement la nouvelle dans la colonie. Les prêtres l'annoncèrent à la messe dominicale et les seigneurs le dirent



Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France de 1665 à 1668, puis de 1670 à 1672. (Banques d'images de Cap-aux-Diamants, ph. 92-201).



Illustration de L. Fortier montrant l'arrivée des filles du roi qui seront plus de 1 000, de 1665 à 1672. (*Mémorial de Québec*, tome 1, p. 250).

à leurs fermiers. Et vite, les célibataires accoururent en foule dans la ville de Québec.

Jeanne, tu ignorais sûrement que l'intendant Jean Talon, le 20 octobre 1671, avait pris des dispositions extraordinaires en faveur des célibataires locaux. Si ces hommes, pour la plupart des coureurs de bois, n'étaient pas mariés dans les quinze jours suivant l'arrivée des vaisseaux transportant les filles du roi, ils seraient privés de leurs droits de commerce, de chasse et de pêche. Et les privilèges de la paroisse et de la communauté seraient également supprimés.

Je peux deviner ton malaise devant un large groupe de jeunes gens se disputant la meilleure place, à ton arrivée. Quand, avec tes compagnes, tu grimpais la côte de la Montagne, le chemin royal, les célibataires vous suivaient sûrement, même si certains d'entre eux étaient peu enclins à se marier en abandonnant leur liberté.

Parce que les projets de construction d'une maison destinée à recevoir les filles du roi avaient été abandonnés dès 1667, par manque de moyens financiers, toi et ton groupe de filles immigrées furent placés sous l'autorité des Ursulines et des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Ces femmes avaient reçu, par mandat royal, l'ordre d'accueillir les protégées du roi, confiées à leurs soins. La veuve Bourdon, qui connaissait le nom et la situation de chaque jeune fille, surveillait vos faits et gestes.

Là s'arrêta ma recherche. Je ne pus trouver nulle part trace ni de votre mariage religieux, ni de votre contrat de mariage, un document nota-

rial pré-nuptial qui, d'habitude, consigne par écrit le lieu de naissance des futurs époux et les noms de leurs parents. Dans mes recherches pour mieux te connaître, c'est-à-dire pour te donner un visage et une personnalité, je devais compter sur d'autres documents.

Ton certificat de décès indique que tu es morte à Sainte-Anne-de-la-Pérade, près de Trois-Rivières, le 20 novembre 1721. Des documents précisent que ton premier foyer était sur la rive sud du Saint-Laurent, exactement à l'est de la rivière Gentilly, lieu, de nos jours, d'une centrale nucléaire dont les abords sont interdits. Plus tard, vous avez déménagé et franchi le Saint-Laurent pour Grondines. Là, le 2 octobre 1675, assistée de tes amies, tu as donné naissance à votre fille Françoise. En juin suivant, toi et plusieurs de tes voisines avez reçu le sacrement de la confirmation de l'évêque François de Laval, qui vint en canot de la ville de Québec. Quelques années plus tard, tu as déménagé à nouveau, suivant ton mari qui ne savait pas rester en place, pour Sainte-Anne-de-la-Pérade, où, finalement, tu as donné naissance à deux fils : Jean-Baptiste et Pierre-Charles.

Continuant mes recherches, je voulais retrouver ton nom et lire tout ce qui concernait la vie quotidienne dans chacune des propriétés où vous avez vécu. En poursuivant, je commençais à comprendre certaines motivations de ton mari. Je puis maintenant t'imaginer rencontrant Antoine, un « coureur de bois ». Il portait probablement le costume de cuir habituel, son manteau orné de longues franges, le long du dos et des manches. Il a dû t'apparaître tout à fait différent des jeunes paysans de France, qui portaient des vêtements rouges et colorés.

J'ai appris que, comme les autres célibataires qui voulaient se marier, Antoine avait dû se présenter personnellement à vos chaperons, et déclarer tout ce qu'il possédait. Sans aucun doute, il mentionna son contrat avec son associé, Jean Harel, et que tous deux avaient pris à bail une grande bande de terre, maintenant mise en culture. Ton futur mari aura précisé qu'ils avaient trois génisses, trois veaux, deux bœufs et plusieurs cochons. Selon l'usage, Antoine aura promis de te fournir, à toi, son épouse, des provisions nécessaires pour les douze mois à venir, jusqu'à la prochaine récolte.

Mais Antoine t'avait-il dit qu'il partageait une chaumière, comportant une seule pièce de 5 mètres sur 5, avec Harel, qui allait épouser ta compagne de traversée, une fille du roi nommée Marie Pescheux?

Jeanne, je me demande si tu avais accepté le mariage avec Antoine parce que son associé avait choisi ton amie Marie. Bien sûr, je ne le saurai jamais. Je puis imaginer chacun de vous, après votre mariage à l'église, se hâtant vers son embarcation. J'entrevois aisément la proue cintrée, fendant vivement l'eau transparente, le long de rives couvertes de forêts encore vierges.

Vous avez vu les minuscules chaumières, éloignées les unes des autres, perdues dans des lieux sauvages. Quand vous êtes arrivés et quand vous

êtes entrés dans l'unique pièce composant le foyer de ton époux, la vue de la cheminée doit d'abord t'avoir frappée. Quand tu as regardé les traditionnelles « cabanes », sorte d'armoire qui, enfin, t'accorderaient quelque intimité pour te dévêtir et dormir, tu as probablement ressenti quelque soulagement, et tu as été heureuse de voir les lits recouverts de fourrures.

Jeanne, après des années de recherches, j'étais émue en découvrant un contrat notarié, qui apportait quelques lumières sur ton mariage. Trois témoins avaient signé ce document, contracté à Sainte-Anne-de-la-Pérade et daté du 17 février 1682. Devant Michel Roy, notaire, ton mari Antoine déclara qu'il t'avait épousée onze ans auparavant. Par votre mariage, vous aviez pris place dans l'église catholique, apostolique et romaine. Toutefois, il déclara aussi qu'il avait négligé de présenter, alors, le contrat de mariage requis. Bien entendu, je ne connais pas la raison pour laquelle ton mari avait négligé de voir un notaire, pour le contrat pré-nuptial. Peut-être avait-il été influencé par le manque de fonds du gouvernement, annulant les dots après 1671, remplacées seulement par des denrées périssables, ou était-ce pour éviter les frais de notaire?

De temps à autre, Jeanne, tandis que je relisais les archives pour rassembler les éléments de ton départ au Canada, de vagues images m'obsédaient. Mais, lire le document était comme remettre le contrat. Je sentais que je communiquais directement avec toi. Pendant plusieurs années, j'avais porté en moi ton histoire, sans réaliser la similitude de nos

existences. Mais en lisant le document de 1682, je me souvenais de ma propre vie, en revenant plus de 50 ans en arrière. L'histoire s'était-elle répétée?

En 1946, 275 ans après ton arrivée au Canada, comme fille du roi, un autre groupe de jeunes femmes traversait l'Atlantique. Cette année-là, plus de 48 000 jeunes épouses vinrent rejoindre leur mari canadien. Je peux m'identifier à toi, Jeanne, parce que j'étais l'une de ces jeunes femmes.

Moi aussi, j'ai reçu du chef de la police, dans ma ville de Belgique, le certificat nécessaire de bonne conduite. Puis ce fut une visite du pasteur de l'armée canadienne et un examen médical d'un docteur canadien, suivi de tests sanguins. Finalement le 27 décembre 1945, j'épousais l'un de tes descendants.

Le mois suivant, mon jeune époux partit pour le Canada. J'étais impatiente de le rejoindre, en dépit de mon appréhension à aller dans un pays où l'on ne parlait pas ma langue. De plus, à cette époque, voyager était un luxe, et je n'étais pas sûre de revoir un jour mes parents. En juillet 1946, j'embarquai sur le Queen Mary et, comme les filles du roi avant moi, je suis partie au Canada, pour une vie nouvelle. ♦

Adrienne Leduc est auteure (<http://www.adrienneleduc.ca>). Elle a publié *Antoine coureur des bois*. Québec, Les éditions du Septentrion, 2007, 420 p.

■
L'intendant Jean Talon accueille une fille du roi. (Bibliothèque et Archives nationales du Canada).

